PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

Auto Sécurité

Exemplaire conservé par le centre

N° D'IMPRIMÉ C 73670691

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	05/11/2026	26006036

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances critiques

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

05/11/2026

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S060C094

(9)RAISON SOCIALE : SARL TSM

(3) COORDONNÉES : 949 RUE DES ENTREPRISES
ZA NOVILLERS LES CAILLOUX
60730 SAINTE GENEVIEVE

(9) IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 095T1375

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
FA-089-CA (F)	29/06/2021	31/08/2018

Marque	Désignation commerciale
FORD	KUGA

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
WF0AXXWPMAJT78206	M1	VP

Type / CNIT	Energie
M10FRDVP254G476	GO

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

(4)KILOMÉTRAGE RELEVÉ

226312

INFORMATION SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : DATE :

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

FA-089-CA

CT:05/11/2026

N° D'AGRÉMENT : S060C094

N° SÉRIE : WF0AXXWPMAJT78206

N° D'IMPRIMÉ : C73670691

S060C094
26006036
XXXXXXXXXX

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances critiques :

8.4.1.a.3. PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route : écoulement permanent constituant un risque très grave. AV

Défaillances majeures :

0.4.1.a.2. ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE : Etat du véhicule ne permettant pas la vérification des points de contrôle
1.1.10.d.2. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES) : Niveau du liquide de frein sous la marque MIN
4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences AVG
5.2.3.e.2. PNEUMATIQUES : L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint ARD , ARG
6.1.8.a.2. SUPPORT DE MOTEUR : Fixations détériorées, manifestement gravement endommagées
8.2.22.e.2. OPACITÉ : Contrôle impossible des émissions à l'échappement

Défaillances mineures :

1.1.13.a.1. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure importante AVG, ARD, AVD, ARG
1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé AVG, ARD, AVD, ARG
4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant AVG
5.3.3.a.1. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Détérioration d'un silentbloc de liaison au châssis ou à l'essieu AVG , ARD, AVD, ARG

Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 : 20/09/2022 : 75952 km / 17/10/2024 : 154684 km

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT		ARRIERE	
	G	D	G	D
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	-3.4 %	-2.1 %		
Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) :	-0.4 %	-1.2 %		